



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/DMI/1  
9 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE COMMONWEALTH DE LA DOMINIQUE (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	3 - 12	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	13 - 15	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	16 - 28	6
A. Développement social et élimination de la pauvreté	18 - 21	6
B. Environnement et développement . . . . .	22 - 23	7
C. Gestion des affaires publiques et développement démocratique . . . . .	24 - 28	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	29 - 32	8
A. Exécution et mise en oeuvre . . . . .	29	8
B. Coordination, suivi, évaluation, examen et compte rendu . . . . .	30	8
C. Mobilisation des ressources . . . . .	31 - 32	9
<u>Annexe.</u> OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE COMMONWEALTH DE LA DOMINIQUE (1997-1999) . . . . .		10



## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec le Commonwealth de la Dominique est le résultat d'un processus de consultations avec le Gouvernement, notamment celles qui ont eu lieu en août 1996 avec les représentants du Ministère des finances, de l'industrie et du Plan. Ce processus a été couronné par une réunion entre le PNUD et des représentants du Gouvernement, qui s'est tenue à la Barbade en mai 1997. Le présent document décrit les plans de coopération du PNUD avec le Commonwealth de la Dominique pour la période 1997-1999; il reflète le consensus qui s'est dégagé au sujet des principaux aspects stratégiques, techniques et opérationnels du programme.

2. Le cadre de coopération a été établi en fonction des éléments suivants : a) le document-cadre de mars 1996 relatif à un plan national de développement socio-économique, qui s'appuyait sur des recherches et des consultations organisées sous les auspices de la National Development Corporation et du Ministère des finances, de l'industrie et du Plan; b) le document de stratégie économique à moyen terme (1996-1998), élaboré pour la réunion du Groupe de coopération au développement économique des Caraïbes en juin 1996; et c) les conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours du troisième programme de pays qui a eu lieu en août 1995 et les consultations avec les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux, qui se sont déroulées pendant l'élaboration de la note consultative.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS  
L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Le Commonwealth de la Dominique couvre une superficie de 751 kilomètres carrés, avec un littoral de 148 kilomètres. Sa population était estimée à 82 608 habitants en 1995. La majorité d'entre elle vit dans des exploitations agricoles et des villes dispersées le long des vallées côtières.

4. Entre 1980 et 1990, le taux de croissance réel du PIB a été de 4 % par an en moyenne. Entre 1990 et 1993, cette moyenne est tombée à 2 %. L'activité économique principale est l'agriculture, et notamment la production de bananes, qui représentait, jusqu'à ces derniers temps, 20 % du PIB, entre 50 et 60 % des exportations de marchandises et près de 33 % des emplois. Le tourisme progresse lentement, et le secteur manufacturier ne représente que 6 % du PIB.

5. La mondialisation croissante, la libéralisation du commerce, la perte des marchés préférentiels et la baisse des cours de la banane posent de nouveaux problèmes au Gouvernement. Des programmes de réforme économique et budgétaire, dont une stratégie de diversification économique, sont actuellement élaborés en consultation avec la Banque de développement des Caraïbes, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

6. Avec un indicateur de développement humain égal à 0,764 et un PIB réel par habitant de 3 810 dollars en 1993, la Dominique est classée par le Rapport sur le développement humain dans la catégorie des pays qui ont atteint un développement humain intermédiaire. Le Gouvernement affecte 15,3 % de ses dépenses courantes à l'éducation. Selon l'enquête nationale réalisée en 1993, le taux d'alphabétisation est de 64,2 % (ce qui est assez faible par rapport aux autres pays des Caraïbes orientales) et la mortalité infantile de 20 pour 1 000 naissances vivantes. L'accès aux services d'éducation et de santé est

/...

donc assez bon. Les performances économiques évaluées en fonction des statistiques du revenu national doivent être attribuées, en partie au moins, aux facteurs suivants : a) le fait que le Gouvernement ait réussi à obtenir des dons et des prêts concessionnels de l'étranger qui ont représenté en moyenne 6,9 % du PIB entre 1986 et 1990; b) le niveau de subvention dû au prix préférentiel de la banane sur le marché européen protégé; et c) l'effet sur le revenu des ménages des transferts privés nets de l'étranger. Les indicateurs de performance de 1993 ne reflètent pas la situation actuelle car ils ne tiennent pas compte de l'effet sur l'économie des ouragans et des tempêtes qui ont frappé le pays en 1994 et 1995, de l'incidence de la récession mondiale sur les apports d'aide et les transferts, et de la modification des accords de commercialisation des produits agricoles avec le Royaume-Uni. Ces éléments extérieurs interviendront donc lourdement dans l'évaluation des perspectives du pays en matière de développement humain durable.

7. Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables. L'évaluation nationale de la pauvreté réalisée en 1995 avec le soutien de la Banque de développement des Caraïbes et de la British Development Division révèle qu'une personne sur trois vit dans la pauvreté et que la misère sévit surtout dans les zones rurales où le chômage a connu une envolée en raison de la chute des cours de la banane. Le taux de chômage était estimé à 14 % en 1992 et à 18 % en 1993. Chômage et pauvreté se sont encore aggravés dans les zones rurales à la suite des bouleversements causés à l'agriculture en 1995 par les ouragans Marilyn et Luis. Les plus touchés par la pauvreté sont les 1 700 Caraïbes qui occupent une réserve d'environ 1 500 hectares sur la côte nord-est.

8. Égalité des sexes. Bien que leur situation se soit sensiblement améliorée quant à la participation aux décisions nationales, politiques et économiques, les Dominicaines sont encore nombreuses parmi les personnes pauvres. On estime que la moitié environ des ménages sont dirigés par des femmes, qui sont le plus souvent de jeunes mères célibataires. Le chômage est beaucoup plus élevé chez les femmes (59,5 %) que chez les hommes (29,1 %), et les femmes ont beaucoup moins de possibilités de gagner un revenu en raison de leurs responsabilités à l'égard des enfants et des personnes âgées. En zone rurale, le travail non rémunéré des femmes, non seulement dans l'exercice de ces responsabilités mais aussi en tant que travailleuses dans l'agriculture de subsistance, n'est pas pris en compte dans le calcul du revenu national. Les femmes pauvres ont encore beaucoup de mal à acquérir leur indépendance économique car, en milieu rural, il faut posséder des terres et avoir des compétences en matière de culture de rapport, ce dont manquent la plupart des femmes rurales.

9. Gestion des affaires publiques et perfectionnement en gestion. Pour étayer les efforts faits par le Gouvernement dans le domaine du développement humain durable, on a créé en juillet 1996 l'Association nationale des organisations non gouvernementales, une organisation non gouvernementale (ONG) agréée qui coiffe les grandes ONG dominicaines. Un certain nombre de membres de l'Association sont également représentés au Conseil du développement durable, qui a beaucoup fait pour mettre en évidence les problèmes sociaux et de développement et pour élaborer des stratégies intersectorielles en faveur du développement humain durable.

10. Environnement. La protection de l'environnement et la mise en place d'un écotourisme viable reposent sur le plan d'action national pour l'environnement. Les principaux problèmes recensés dans ce document sont les suivants : a) le déboisement, dû à l'expansion de l'agriculture et à des coupes non réglementées

de bois d'oeuvre, au défrichage et à l'utilisation inadéquate de la terre dans les vastes zones de captage des eaux de l'île; b) l'épuration insuffisante des eaux usées et la mauvaise gestion des déchets solides et des déchets agricoles et agro-industriels; et c) la gestion insuffisante du littoral où sont concentrés les industries manufacturières et le tourisme. L'aménagement du territoire ne fait pas encore partie intégrante de la planification du développement. En outre, la législation actuelle n'impose pas d'évaluation d'impact écologique pour les grands projets d'investissement. Enfin, la Division de l'aménagement du territoire du Ministère des finances, de l'industrie et du Plan n'a qu'un contrôle limité sur les grands projets de développement.

11. Buts et priorités du Gouvernement. Le document de stratégie économique à moyen terme et les principales analyses économiques montrent que le Gouvernement s'est fixé comme priorité la relance et la diversification de l'économie afin que le pays ne soit plus aussi tributaire de la production de bananes et mette en place une base d'exportation diversifiée et compétitive.

12. Les activités de développement ont été orientées jusqu'à présent par des plans sectoriels, le pays n'ayant pas encore de plan de développement intégré. Les principaux objectifs à atteindre sont énoncés dans un document établi par le Gouvernement, Adjustment, Growth and Wellbeing in the Commonwealth of Dominica. Ces objectifs sont les suivants : a) rétablissement de la prudence et de la responsabilité en matière budgétaire; b) formulation d'un cadre macro-économique bien conçu; c) mise en place d'un programme de mobilisation de capitaux grâce à la privatisation de certaines entreprises publiques et à la promotion des marchés financiers; d) révision du régime d'avantages fiscaux et application de stratégies de développement des entreprises propres à créer des emplois; e) renforcement des programmes nationaux de mise en valeur des ressources humaines; f) mise en place d'un programme de perfectionnement en gestion du secteur public consistant à renforcer les moyens d'intégrer l'informatique à la prise de décision; g) renforcement des liens de coopération technique avec les communautés régionale et internationale; h) intégration de mesures d'atténuation de la pauvreté dans les plans de développement socio-économique; i) mise en oeuvre du plan d'action national pour l'environnement; et j) renforcement des moyens nationaux de formulation, de planification et de mise en oeuvre des projets.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

13. Le troisième programme de la Dominique (1992-1996) était concentré sur les domaines suivants : a) la formation des adultes, pour laquelle une assistance technique a été fournie afin de concevoir une stratégie et d'élaborer des matériels pédagogiques destinés à aider les pouvoirs publics à améliorer les systèmes d'alphabétisation et de formation professionnelle des adultes en milieu rural; b) l'aménagement du territoire, qui a aidé le Gouvernement, avec un appui du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), à améliorer la planification de l'occupation du sol et à répondre aux problèmes de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles dans le cadre de la diversification économique envisagée; et c) le perfectionnement en gestion, qui a permis d'apporter un soutien technique direct et de renforcer les moyens de planification et de mise en oeuvre des grands travaux prévus dans le programme d'investissement du secteur public. Les projets régionaux soutenus par le PNUD qui ont eu une incidence sur la Dominique sont les suivants : le projet Capacités 21, au titre duquel un Conseil pour le développement durable a

été établi; le projet d'Unité de développement des petites entreprises, qui a aidé à renforcer les capacités de la National Development Corporation dans le domaine du développement des micro-entreprises; le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), conçu pour mobiliser un financement supplémentaire en faveur des petits projets de gestion de l'environnement, principalement ceux des ONG; et l'appui à l'Office des secours d'urgence aux Caraïbes, qui joue un rôle particulièrement important dans la prévention des catastrophes au niveau régional. Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a continué à mettre à la disposition du Gouvernement des spécialistes de niveau intermédiaire et intermédiaire supérieur à un coût modéré, élément stratégique dans la mise en oeuvre des projets financés par le Gouvernement, le système des Nations Unies et les autres organismes donateurs.

14. Au cours du cinquième cycle, le PNUD a encouragé le recours à l'exécution nationale. Du fait que cette modalité était mal connue et que les services gouvernementaux chargés de mettre en oeuvre les projets manquaient de personnel, la mise en oeuvre et le suivi des programmes et des projets du PNUD ont beaucoup reposé sur le bureau de pays du PNUD. Le problème des moyens limités de gestion et de mise en oeuvre des projets financés de l'extérieur n'a pas touché que les projets de coopération technique du PNUD. La gestion du programme d'investissement du secteur public reste essentiellement handicapée par de faibles taux d'exécution dus à des moyens limités. Durant la période du cadre de coopération, on mettra l'accent sur la formation et le renforcement institutionnel au Ministère du Plan afin que le pays soit davantage propriétaire des programmes de coopération technique soutenus par le PNUD. L'exécution nationale sera surtout considérée comme une stratégie de renforcement des capacités destinée à avoir un effet multiplicateur sur la capacité globale nécessaire au Gouvernement pour gérer et mettre en oeuvre les programmes de coopération technique du secteur public. Le recours aux spécialistes des VNU et à la coopération technique entre pays en développement (CTPD), qui a donné de bons résultats, sera reconduit.

15. Au cours du dernier cycle, on n'a pas prêté suffisamment attention à l'utilisation des ressources prévues au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) comme catalyseur pour mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du programme de pays. L'appui fourni par le PNUD visera à mobiliser un financement supplémentaire pour les domaines prioritaires du programme de base en matière de développement humain durable. On cherchera surtout à formuler des programmes novateurs ayant une forte incidence et à nouer des alliances stratégiques avec les autres partenaires qui interviennent dans les domaines de concentration du PNUD. Des cadres tels que les bilans communs de pays et la note de stratégie de pays sont en cours d'élaboration. Cet appui aidera à renforcer les moyens gouvernementaux de coordonner efficacement l'assistance extérieure.

### III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

16. Comme les ressources de base sont limitées, il est de la plus haute importance de choisir des interventions stratégiques en faveur du développement humain durable et de mobiliser des ressources supplémentaires. Le PNUD se propose de soutenir les éléments suivants : a) des interventions conçues pour renforcer les moyens gouvernementaux d'instaurer un contexte favorable et de mettre en oeuvre des programmes visant à atténuer la pauvreté; b) le renforcement des capacités de gestion du secteur public; et c) des interventions novatrices ayant un effet démonstratif. La stratégie qui servira de cadre à ces

interventions sera financée grâce à des fonds spéciaux du PNUD orientés vers les ONG et les communautés, tels que le Programme de microfinancements du FEM et le Programme des partenaires du développement, notamment dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté au niveau communautaire et des moyens d'existence durables ayant une incidence directe sur les ménages. Cela devrait accentuer l'impact et étoffer les moyens d'appuyer la constitution de réseaux et le renforcement institutionnel parmi les ONG et les organisations communautaires qui sont les mieux placées pour agir dans ce domaine. Le Gouvernement a aussi exprimé un intérêt pour de petits programmes écologiquement viables d'écotourisme à base communautaire susceptibles de s'inscrire dans une telle stratégie.

17. Malgré ses ressources modestes, le PNUD offre au Gouvernement l'accès à un vaste réseau de compétences internationales ainsi qu'aux connaissances et aux ressources techniques du système des Nations Unies, qui serviront à favoriser le développement humain durable dans le pays. Comme lors du dernier cycle, la stratégie du PNUD mettra l'accent sur la collaboration avec le programme des VNU, sur la CTPD – notamment les accords de jumelage, qui ont donné de bons résultats – et sur le développement des réseaux professionnels entre les institutions nationales et régionales, les groupes de réflexion et les ONG grâce à une plus grande utilisation des technologies de l'information. Le PNUD compte lancer un programme de soutien au Gouvernement pour lui permettre de développer sa base technologique en matière d'information et de la relier aux bases de données du PNUD et du système des Nations Unies ainsi qu'aux autres bases de données essentielles à une bonne gestion des affaires publiques. Il faut des services de coordination de l'aide afin d'améliorer le partage des informations et des analyses, notamment en ce qui concerne les programmes sociaux. Le programme de constitution de réseaux pour le développement durable, qui donne suite au programme d'action des petits États insulaires en développement, favorisera la coopération entre les différents secteurs de la communauté qui participent au développement durable en les reliant par des moyens électroniques.

#### A. Développement social et élimination de la pauvreté

18. Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) ont chargé le PNUD de soutenir les actions destinées à donner suite à leur plan d'action, en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté. Le premier cadre de coopération avec la Dominique contribuera à l'accomplissement de ce mandat ainsi qu'à la réalisation des objectifs connexes du Gouvernement.

19. Dans l'évaluation de la pauvreté à la Dominique réalisée en 1995, on recommandait de mettre en oeuvre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté comprenant trois éléments : a) une stratégie de croissance économique pour l'ensemble du pays; b) un axe de lutte contre la pauvreté dans toutes les activités publiques; et c) le renforcement du système de protection sociale. Les interventions du PNUD dans ce domaine viseront surtout à renforcer les capacités des institutions nationales chargées d'élaborer et de mettre en oeuvre le plan d'action national d'élimination de la pauvreté.

20. Il faudrait revoir les prestations et la structure du système de protection sociale afin que celui-ci réponde efficacement aux besoins d'un pays en cours d'ajustement structurel. La coopération du PNUD dans ce domaine consistera à

aider le Gouvernement à évaluer l'efficacité des programmes de sécurité et d'aide sociales et à formuler des recommandations quant à leur réforme.

21. Le principal résultat attendu pour cet élément du cadre de coopération est un système réformé de sécurité sociale et des programmes réformés d'aide sociale, avec l'infrastructure institutionnelle nécessaire. Ce résultat sera évalué par la mesure dans laquelle ils permettront de toucher les catégories les plus pauvres de la société. Le point sera fait à mi-parcours et en fin de période.

#### B. Environnement et développement

22. À la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le PNUD ont créé le FEM. La gestion de l'environnement et des ressources naturelles fait partie des priorités gouvernementales. Les activités pour lesquelles le Gouvernement a exprimé un intérêt vont de la fourniture d'une assistance technique pour rédiger une législation sur l'environnement à l'examen et à la ratification des conventions internationales relatives à l'environnement et au commerce. Les ressources du programme serviront à mettre en route la formulation de programmes et de projets destinés à renforcer les moyens gouvernementaux d'évaluer l'impact sur l'environnement des principales actions en faveur du développement ainsi qu'à aider le Gouvernement à bénéficier de ressources provenant de fonds relatifs à l'environnement tels que le Protocole de Montréal et le FEM au niveau sous-régional, et le Programme de microfinancements du FEM au niveau local.

23. Les résultats attendus au titre de cet élément du cadre de coopération sont l'incorporation de considérations écologiques dans les grands programmes de développement et l'existence de fonds pour des évaluations d'impact concrètes. Ils se mesureront à l'existence d'évaluations d'impact susceptibles d'orienter la mise en oeuvre des programmes de développement.

#### C. Gestion des affaires publiques et développement démocratique

24. Le PNUD a pris une part active au débat international sur la gestion des affaires publiques et l'importance fondamentale d'une gestion démocratique au service du développement. Le Gouvernement dominiquais souhaite renforcer le processus de planification afin que les plans sectoriels soient présentés dans de meilleurs délais et intégrés dans un plan national qui serve de base à l'affectation de rangs de priorité aux projets à inclure dans le programme d'investissement du secteur public.

25. Pour étoffer les moyens du Ministère du Plan en matière d'analyse et de suivi des projets, le Gouvernement envisage d'installer des systèmes intégrés de gestion dans les ministères d'exécution et au Ministère du Plan et de les relier entre eux.

26. Outre la gestion du programme d'investissement du secteur public, la section de planification du Ministère des finances, de l'industrie et du Plan est chargée des prévisions macro-économiques sur lesquelles repose le budget, notamment du côté des recettes, et qui détermineront en conséquence le niveau des recettes et des dépenses d'équipement. Le Gouvernement cherchera à doter cette section du personnel qualifié qui lui manque.

27. Des ressources seront affectées à la formation du personnel des ministères d'exécution chargé de gérer les projets et les ressources et de mettre en place un cycle de planification et un système intégré de gestion. Chaque ministère d'exécution disposera donc de moyens étoffés pour élaborer, mettre en oeuvre et exécuter ses propres éléments du programme d'investissement du secteur public. Les systèmes informatiques servant à administrer les projets dans ces ministères seront normalisés, et les liaisons avec le Ministère du Plan permettront à l'unité de planification de suivre l'évolution du programme.

28. Le résultat attendu au titre de cet élément du cadre de coopération est l'existence de systèmes normalisés d'administration et de gestion des projets, avec l'infrastructure institutionnelle requise. Il se mesurera à l'amélioration de la coordination entre les ministères d'exécution et le Ministère du Plan ainsi qu'au fait que les initiatives inscrites dans le programme d'investissement du secteur public seront plus complémentaires. Le point sera fait à mi-parcours et en fin de période.

#### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

##### A. Exécution et mise en oeuvre

29. Au cours du dernier cycle, la modalité de l'exécution nationale a été appliquée avec des résultats variables. L'exécution du programme bénéficiera donc d'un soutien des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment le CNUEH et l'Organisation internationale du Travail, dont l'appui technique sera décisif, et l'exécution nationale sera encouragée dans la mesure où l'on pourra créer les capacités requises au Ministère des finances, de l'industrie et du Plan. On s'attachera en particulier à dispenser une formation, notamment au sujet des marchés publics et des procédures financières et comptables, afin d'améliorer les moyens d'exécution au sein du Gouvernement. Le PNUD étudiera aussi les moyens de faire participer les ONG à la mise en oeuvre des projets au niveau communautaire. Le programme des VNU et la CTPD seront mis à contribution selon les besoins.

##### B. Coordination, suivi, évaluation, examen et compte rendu

30. Le programme fera l'objet de l'habituel examen à mi-parcours du PNUD, et il y aura des évaluations d'incidence deux fois par an ainsi que des évaluations et des examens tripartites des projets une fois par an. En cas d'exécution nationale, un comité mixte de gestion du programme comprenant des représentants du Gouvernement, du PNUD et des principaux donateurs fera tous les six mois le point des apports, du contenu et de la progression du programme. Dans l'ensemble, on veillera à ce que tous les intéressés au niveau national participent davantage au processus d'examen, notamment les organisations régionales, les organismes des Nations Unies, les organismes de financement et les ONG. Dans le cadre du programme d'élimination de la pauvreté, on cherchera à élaborer des données de référence et des repères, qui serviront à suivre l'incidence globale des interventions soutenues par le PNUD dans le domaine thématique proposé. On étudiera la possibilité de faire des évaluations groupées, sous la responsabilité d'un consultant national.

##### C. Mobilisation des ressources

31. Les ressources de base du PNUD ont considérablement diminué. L'un des grands objectifs sera donc de mobiliser des ressources supplémentaires pour le

/...

programme. Le PNUD cherchera surtout à nouer des alliances stratégiques avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux (notamment l'Union européenne, la British Development Division et l'Organisation des États américains) et les institutions financières régionales et internationales (Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, Banque de développement des Caraïbes, Caisse française) afin d'accentuer l'incidence du programme. Des efforts seront faits pour collecter des fonds auprès du secteur privé. Le PNUD mettra l'accent sur la mobilisation de ressources supplémentaires et coopérera étroitement avec le Gouvernement afin d'améliorer la coordination entre les programmes des Nations Unies et les apports extérieurs des autres donateurs. Des ressources seront mobilisées auprès du programme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment dans les domaines de la pauvreté, de l'environnement et de la gestion des affaires publiques.

32. Le tableau des objectifs de mobilisation des ressources figurant en annexe indique le montant total des ressources de base et des autres ressources pressenties pour soutenir le programme du PNUD de 1997 à 1999.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR  
 LE COMMONWEALTH DE LA DOMINIQUE  
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
<b>RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
Montant estimatif du report de CIP	181	
MCARB 1.1.1	196	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant réel dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également des ressources disponibles
AEPP/AST	40	
Total partiel	417 <sup>a</sup>	
<b>AUTRES RESSOURCES</b>		
Participation aux coûts du Gouvernement	100	
Fonds pour le développement durable	40	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	-	
Total partiel	140	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>557<sup>a</sup></b>	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

-----